

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2022_4635_CC

OBJET :

CHERBOURG-EN-COTENTIN

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
ALLEE DES VINDITS
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

VU l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

Vu l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage vu la demande des services de la DGF et de la poste,

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer les numéros aux parcelles concernées comme suit :

Parcelle 383 AY 960	le numéro 3 (propriétaire la Poste)
Parcelle 383 AY 555	le numéro 2 Benoit Guichot AGENCE CYBEL EXTENSION CHERBOURG 02 33 41 71 39 - 06 79 60 60 39 b.guichot@cybel-extension.com
Parcelle 383 AY 889	le numéro 4 CSE ORANO RECYCLAGE LA HAGUE BEAUMONT-HAGUE 50444 LA HAGUE CEDEX
Parcelle 383 AY 556	le numéro 5 CERAP 0050 RUE DES VINDITS 50130 CHERBOURG EN COTENTIN
Parcelle 383 AY 546	le numéro 6 Idem numéro 4
Parcelle 383 AY 543	le numéro 7 CHERB ACTION INSTITU SANIT SOCIALE RUE HENRI CORNAT 50470 CHERBOURG EN COTENTIN

Les numéros viennent en complément de l'Allée des Vindits –Cherbourg-Octeville–50100 Cherbourg-en-Cotentin

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P.J. : 1 plan

A Cherbourg-en-Cotentin,

27 DEC. 2022

Par délégation,
le maire adjoint,

Patrice MARTIN



"publié le 27/12/2022"